

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

Le seize octobre deux mil huit à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du treize octobre 2008, s'est réuni sous la Présidence de Madame **GANSOINAT-RAVAINE**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, André **MORDENTI**, François **VALENTIN**, Odile **ANNEN-LACOMBE**, Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Vincent **BEMER**, Catherine **AMANN**, Chantal **BRICOUT**, Angélique **JOLY**, Pierre **NOIROT**, Maurice **BOYE**, Colette **ROTTIER**, Séverine **COURTOIS-SENE**, Isabelle **JASKULA**.

Absents excusés : Monsieur Arnaud **DEVILLEZ** a donné procuration à Monsieur Bernard **MULLER**, Madame Sophie **DIAMANTINI** a donné procuration à Madame Catherine **AMANN**, Monsieur André **FABER** a donné procuration à Monsieur François **VALENTIN**, et Monsieur Joël **XOLIN** a donné procuration à Madame Séverine **COURTOIS-SENE**.

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 15

1) Convention avec la commune de Fleury pour désherbage avec la machine à eau chaude :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint expose le point concernant la convention avec la commune de Fleury. Cette convention porte sur la location de la machine à eau chaude appartenant à la mairie de Verny moyennant la somme de 87,00 €par jour.

Le conseil municipal prend acte de l'accord de la mairie de Fleury et autorise M^{me} la Maire à signer la convention.

2) Renouvellement de la ligne de Trésorerie avec DEXIA :

Monsieur François **VALENTIN**, 2^{ème} adjoint expose le point concernant le renouvellement de la ligne de Trésorerie. Cette dernière permet une souplesse dans les paiements des factures. Cette ligne de Trésorerie est ouverte depuis le 07 septembre 2006 pour un montant de 550 000 €auprès de **DEXIA**. Un premier renouvellement a eu lieu le 13 septembre 2007 pour un montant de 500 000 €

Cette année le renouvellement s'opère de la manière suivante :

Montant : 500 000 €

Durée : 12 mois

Index des tirages EONIA + marge de 70 points de base (0,7 %)

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

Commission de réservation : 150,00 €

Après exposé des faits, le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement de la ligne de Trésorerie pour une année supplémentaire soit jusqu'en 2009.

3) Vente de terrain communal aux Bagrasses - rectificatif :

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3^{ème} adjointe, expose le point concernant la vente de terrain communal aux Bagrasses. Une première délibération a été prise le 11 septembre 2008 annonçant la vente d'un terrain communal pour un montant de 158 500 € Or la somme de la vente de la parcelle n° 92 s'élève à 191 835,00 € Le prix de l'are reste inchangé et le nombre d'ares peut évoluer suivant le compte-rendu du géomètre.

Après délibération l'ensemble du conseil municipal accepte la vente du terrain aux Bagrasses pour un montant de 191 835,00 € Cette délibération annule et remplace celle prise le 11 septembre 2008.

4) Convention de rétrocession aux Bagrasses :

Madame Odile ANNEN-LACOMBE propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter la convention de transfert dans le domaine public des équipements et des espaces communs du futur lotissement les Bagrasses auprès de l'aménageur FHA.

Après exposé, l'ensemble des membres du conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention de rétrocession.

5) Encaissement de deux chèques :

Madame la Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter l'encaissement de deux chèques de la part de notre assureur Groupama. Le premier chèque d'un montant de 300 € correspond à la détérioration d'une lanterne d'éclairage publique à la Plénière, et le second d'un montant de 1300 € concerne le dégât des eaux sur le faux plafond survenu au Centre Faber.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement des deux chèques.

6) Convention de réforme du permis de construire :

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3^{ème} adjointe, demande aux conseillers municipaux de renouveler la convention avec la Direction Départementale et de l'Équipement (DDE) concernant les permis de construire et déclaration préalable. Selon la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 et du décret N° 2007-18 du 5 janvier 2007 et des articles L 422-8 et R 423-15 du code de l'urbanisme, la commune de Verny dispose gratuitement des services déconcentrés de l'État pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la DDE et autorise Mme la Maire à signer la convention.

7) Bureau de contrôle pour la rénovation du groupe scolaire :

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3^{ème} adjointe, annonce qu'une consultation a été lancée concernant le choix d'un bureau de contrôle. Pour cela, plusieurs entreprises ont été consultées et l'offre la moins disante émane de la société SOCOTEC pour un montant de 3 500,00 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 62 – Ecole.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

8) Extension du local périscolaire :

Après exposé de **Madame la Maire** sur la nécessité de l'extension du périscolaire, Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint, demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser l'extension du local périscolaire afin de permettre l'accueil de 30 enfants de 3 à 6 ans à la prochaine rentrée scolaire 2009.

Après délibération, le conseil municipal vote la proposition à l'unanimité.

9) Extension du local périscolaire - choix du géomètre :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint, annonce qu'une consultation a été lancée pour l'établissement de plan topographique. Pour cela 4 entreprises ont été consultées et l'offre la moins disante émane de la société SOGEX Daniel SALARI pour un montant de 680,00 €HT. Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 64 – Cantine.

Après exposé des faits, les membres du conseil municipal acceptent le choix de la société SOGEX à l'unanimité.

10) Illuminations de fin d'année :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint, annonce la mise en place prochainement des illuminations de fin d'année. Pour cela plusieurs entreprises ont été consultées et la meilleure offre provient de la société SVT pour un montant de 1 550,00 €HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier les travaux d'illuminations de fin d'année à la société SVT.

11) Lanternes d'éclairage public pour le chemin piétonnier vers Laurilla :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint, expose le point concernant l'éclairage public du chemin piétonnier vers Laurilla. Les éclairages y sont régulièrement détériorés. Pour y remédier, il est proposé de mettre en place des lanternes en polycarbonate (réputées incassables) et de confier les travaux à la société SVT pour un montant de 1 540,00 €HT. Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 19 – Voirie.

Après délibération, le conseil municipal vote la proposition à l'unanimité.

12) Lanternes d'éclairage public à la Plénière et disjoncteur différentiel à Avigy :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint, annonce plusieurs difficultés avec les éclairages publics. Il y a lieu dans un premier temps de changer 3 luminaires de la rue de la Plénière et de confier les travaux à l'UEM pour un montant de 1 332,89 €HT. Dans un second temps il y a lieu de mettre en place un disjoncteur différentiel 30 MA dans la rue d'Avigy et de confier les travaux à la société SVT pour un montant de 150,00 €HT.

Ces deux opérations seront imputées en investissement à l'opération 19 – Voirie.

Après l'exposé de Monsieur Bernard **MULLER**, le conseil municipal accepte les deux propositions à l'unanimité.

13) SACR 2008 : répartition des projets :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint expose le point concernant la nouvelle répartition des projets pour le Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales (SACR) 2008. Cette répartition se définit comme suit :

	Prévu	Nouveau	Subvention
Drain au cimetière	6 070,00	7 176,00	
Portes cimetière		2 820,00	
Total cimetière		9 996,40	6 843,00
Plafond acoustique	11 400,00	3 820,00	
Portes fenêtres		3 280,00	
Aire de stationnement	18 750,00	18 750,00	
Eclairage extérieur	61 500,00	61 873,60	
Maîtrise d'oeuvre	8 550,00	8 550,00	
Total périscolaire	100 200,00	96 273,60	67 391,00
TOTAL	106 270,00	106 270,00	74 234,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la nouvelle répartition du SACR 2008.

14) Décision modificative n ° 5 au Budget 2008 pour SACR 2008 :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint annonce qu'il y a lieu de procéder à une modification au budget primitif 2008 en raison de la délibération n° 13 du conseil municipal du 16 octobre 2008 concernant la nouvelle répartition des projets du SACR 2008.

La décision modificative n° 5 se définit comme suit :

En recettes d'investissement :

Cantine	Opération 64	Compte 1328	- 6 843,00 €
Voirie	Opération 19	Compte 1328	+ 6 843,00 €

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal accepte la proposition.

15) Création d'un poste d'adjoint Administratif 2ème classe à 24 h par semaine :

Madame la Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer concernant la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 24 h par semaine à compter du 17 octobre 2008 (stagiaire durant un an).

Après avoir pris connaissance de tous les éléments, l'ensemble des conseillers municipaux accepte la création d'un poste d'adjoint administratif stagiaire 2^{ème} classe à 24 h par semaine à compter du 17 octobre 2008.

16) Tennis couvert - avenant entreprise SOL MAJEUR :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint annonce que l'entreprise Sol Majeur a réalisé des travaux supplémentaires lors de la construction d'un court de tennis couvert pour un montant de 250 €HT.

Cette dépense sera imputée en investissement à l'opération 51 – Terrain de sport.

Après délibération l'ensemble du conseil municipal accepte la proposition.

17) Décision modificative n° 6 du Budget Primitif 2008 - caserne des pompiers :

Monsieur François **VALENTIN**, 2^{ème} adjoint annonce qu'il y a lieu de procéder à des modifications au budget primitif 2008 conformément à la demande de la perception de la commune de Verny, soit :

En dépenses d'investissement :

Compte 4581	Opération 67	- 17 305,26 €
Compte 4581		+ 17 305,26 €

En recettes d'investissement :

Compte 4582	Opération 67	- 250 336,87 €
Compte 4582		+ 250 336,87 €

Après délibération, le conseil municipal vote la proposition à l'unanimité.

18) Décision modificative n° 7 du Budget Primitif 2008 - rénovation du groupe scolaire :

Monsieur François **VALENTIN**, 2^{ème} adjoint demande de bien vouloir opérer une modification au budget primitif 2008. La rénovation du groupe scolaire est financée par les premières dotations de la Dotation Globale d'Equipement. Il s'agit de faire une modification d'écriture sur le budget, ce qui se traduit de la manière suivante:

En recettes :

Dotations forfaitaires	Compte 1341	Opération 62	+ 60 000,00 €
------------------------	-------------	--------------	---------------

En dépenses :

Immobilisations	Compte 2313	Opération 62	+ 60 000,00 €
-----------------	-------------	--------------	---------------

Après délibération l'ensemble des conseillers municipaux accepte la nouvelle proposition.

19) Extension du local périscolaire - choix de l'entreprise pour étude de sol :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint, expose le point concernant l'extension du local périscolaire. Il y a en premier lieu nécessité de faire faire une étude de sol avant de démarrer les travaux d'extension. Pour cela plusieurs entreprises ont été consultées et l'offre la moins disante émane de la société Compétence Géotechnique de Fèves qui propose une offre à 2 052,30 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 64 – Cantine.

Les conseillers municipaux acceptent le choix de l'entreprise Compétence Géotechnique à l'unanimité.

20) Extension du local périscolaire - choix de l'entreprise pour contrôle technique :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint, annonce qu'une consultation a été lancée par la commune en vue de choisir le contrôleur technique pour l'extension du local périscolaire.

Après étude des offres, le choix se porte sur l'entreprise APAVE qui propose ses services pour un montant de 3 180,00 €HT.

Cette dépense sera imputée en investissement à l'opération 64 – Cantine.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

DIVERS :

- La mairie a reçu un courrier de l'ANDRA concernant une demande d'implantation sur la commune de VERNY en vue de créer une entreprise de recyclage des déchets radio-actif,
- Les nouveaux tapis de judo ont été livrés et installés,
- Les travaux de remise aux normes des installations électrique de l'Eglise débuteront le 12 novembre 2008,
- Une tournée est prévue sur la commune de Verny en vue de mettre à jour des données cadastrales, pour cela Mme KLAG se présentera dans plusieurs domiciles situés sur la commune afin de pouvoir mettre à jour le cadastre de la commune,
- Présentation sur vidéoprojecteur des plans de l'extension du local périscolaire.

Fait en séance, le 16 octobre 2008

Pour copie certifiée conforme.

Mme la Maire.

Marie-Thérèse

GANSOINAT-RAVAINE